

COMMUNE DE MAUPERTHUIS

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 10	Séance du 04 avril 2018
<u>Présents :</u> 7	L'an deux mille dix-huit et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 04 avril 2018, s'est réunie sous la présidence de Sont présents: Dominique CARLIER, Jocelyne KULPA-BETTENCOURT, Franck MEIGNEN, Patrick RIVAL, Philippe CHIPAUX, Frédéric OBRINGER, Sylvie COQUOIN
<u>Votants:</u> 9	Représentés: Nadine DUBOIS par Dominique CARLIER, Carole DEGUIN par Franck MEIGNEN
	Excuses:
	Absents: Christelle MARTINS
	Secrétaire de séance: Jocelyne KULPA-BETTENCOURT

Objet: PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018 - DE 011 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le compte-rendu de la séance du 19 février 2018, tel qu'annexé à la présente délibération.

Objet: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018 - DE 012 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de voter** les subventions aux associations pour 2018 comme suit :

Amicale de Tir	500.00 €
Association des fêtes	500.00 €
Mini Club	700.00 €
Le Village des Arts	500.00 €
Pass & Cie	500.00 €
Don du sang	50.00 €
Esprit de partage	100.00 €

Objet: TAXES LOCALES 2018 - DE 013 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'en application des dispositions de l'article 1639 A du code général des impôts et de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des impôts ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'augmenter les taxes directes locales de la Commune pour 2018 en appliquant un coefficient de variation de **3 %** aux taux de référence de 2017 soit :

ANNÉE	2017	2018
Taxe d'habitation	16.29 %	16.78 %
Taxe foncière (bâti)	25.86 %	26.64 %
Taxe foncière (non bâti)	38.66 %	39.82 %

Objet: COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - COMMUNE - DE 014 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jocelyne KULPA-BETTENCOURT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 de la Commune dressé par CARLIER Dominique après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	33 198.20			49 461.68	33 198.20	49 461.68
Opérations exercice	151 224.68	174 472.89	362 756.28	413 192.96	513 980.96	587 665.85
Total	184 422.88	174 472.89	362 756.28	462 654.64	547 179.16	637 127.53
Résultat de clôture	9 949.99			99 898.36		89 948.37
Restes à réaliser	121 502.00	80 037.00			121 502.00	80 037.00
Total cumulé	131 451.99	80 037.00		99 898.36	121 502.00	169 985.37
Résultat définitif	51 414.99			99 898.36		48 483.37

2. **Constate**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser.

4. **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 - BP COMMUNE - DE 015 2018

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 99 898.36 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	49 461.68
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	69 345.64
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	50 436.68
Résultat cumulé au 31/12/2017	99 898.36
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	99 898.36
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	51 414.99
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	48 483.37
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet: VOTE COMPTE DE GESTION 2017 - BP COMMUNE - DE 016 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CARLIER Dominique,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;

2° **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: BUDGET PRIMITIF 2018 - COMMUNE - DE 017 2018

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement 447 777.37 €
- Section investissement 236 902.99 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** le budget 2018 équilibré en dépenses et en recettes pour un montant total de 684 680.36 € (section de fonctionnement + section d'investissement) tel qu'annexé à la présente délibération.

Objet: COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - ASSAINISSEMENT - DE 018 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jocelyne KULPA-BETTENCOURT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe assainissement dressé par CARLIER Dominique après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	10 425.96			62 522.90	10 425.96	62 522.90
Opérations exercice	62 923.19	61 150.38	104 948.52	117 897.90	167 871.71	179 048.28
Total	73 349.15	61 150.38	104 948.52	180 420.80	178 297.67	241 571.18
Résultat de clôture	12 198.77			75 472.28		63 273.51
Restes à réaliser						
Total cumulé	12 198.77			75 472.28		63 273.51
Résultat définitif	12 198.77			75 472.28		63 273.51

2. **Constate**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.

4. **Vote** et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 - BP
ASSAINISSEMENT - DE 019 2018**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 75 472.28 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	62 522.90
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	12 204.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	12 949.38
Résultat cumulé au 31/12/2017	75 472.28
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	75 472.28
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	12 198.77
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	63 273.51
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet: COMPTE DE GESTION 2017 - ASSAINISSEMENT - DE 020 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CARLIER Dominique.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 du service annexe assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;

2° **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: BUDGET PRIMITIF 2018 - ASSAINISSEMENT - DE 021 2018

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2018 du service assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement 182 413.51 €
- Section investissement 76 367.77 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** le budget 2018 équilibré en dépenses et en recettes pour un montant total de 258 781.28 € (section de fonctionnement + section d'investissement) tel qu'annexé à la présente délibération.

Objet: SACPA : RENOUELEMENT DE CONTRAT - GESTION DES ANIMAUX - DE 022 2018

Le contrat de prestations de missions de service public conclu avec la SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) concernant la gestion des animaux errants pour la commune de Mauperthuis arrive à échéance au 30 juin 2018.

Afin d'éviter une rupture de service public et répondre aux obligations réglementaires qui impose aux Maires d'avoir leur propre service de fourrière ou d'adhérer à une structure réglementaire, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de renouveler le contrat de la SACPA et ce pour une durée totale de 4 ans pour un montant forfaitaire annuel de 366.75 € H.T.

Le Conseil municipal,

VU la loi 99-5 du 6 janvier 1999 du Code Rural ;

VU le contrat de prestation de service signé avec la SACPA le 4 juillet 2014 à échéance du 30 juin 2018 ;

VU la proposition de renouvellement de contrat au 1^{er} juillet 2018 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de renouveler la convention pour une période allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2022.
- **PRECISE** que la convention pourra être renouvelée (3) trois fois par reconduction expresse pour une période de (12) douze mois sans que toutefois sa durée totale n'excède 4 ans.

- **APPROUVE** le montant forfaitaire annuel de 366.75 € H.T. par an pour fournir les prestations décrites à l'article 7 de ladite convention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Objet: QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

1. fait le compte-rendu de la commission réunie en Préfecture suite à la demande d'ouverture d'un établissement d'élevage d'animaux d'espèces non domestiques.
Pour rappel le conseil municipal a émis un avis défavorable à cette demande en séance du 19 février 2018.
2. informe le conseil municipal que l'association "La Palette des Amis" de Saint-Augustin va continuer les peintures sur le mur de clôture de l'école primaire :
Pour rappel il a été demandé aux enfants de dessiner les éléments du patrimoine des deux communes. Le peintre est chargé reproduire sur le mur de clôture, avec les enfants, les dessins sélectionnés.
3. remercie activement les personnes qui ont fait des dons pour la restauration des vitraux de l'église Saint-Pierre.
4. rappelle aux élus le calendrier des prochaines manifestations :

Dons du sang : 7 avril 2018

Brocante : 1er mai 2018

Repas dansant des aînés : 16 mai 2018

Fête des Voisins : 25 mai 2018

Visite de la fromagerie (pour les aînés) : 12 juin 2018

Fête des associations : 9 septembre 2018